

SALON INTERNATIONAL DE LA PEINTURE ET SCULPTURE

DE ZILLISHEIM

Organisé par l'Association « Passion Peinture »

REGLEMENT

LIEU, DATES ET HORAIRES

Le Salon de la Peinture et Sculpture se déroulera à la SALLE POLYVALENTE, rue de Didenheim à ZILLISHEIM les

Vendredi 11 octobre de 14 h à 18h, samedi 12 et dimanche 13 octobre 2019 de 10h à 18h

La mise en place des œuvres sera effectuée le vendredi 11 octobre 2019 entre 8 h et 12 h par les exposants. Elles devront être reprises le dimanche soir à 18 h (**aucune œuvre ne pourra être décrochée avant la fin du Salon !**)

Le vernissage du Salon ainsi que la remise des prix auront lieu le samedi 12 octobre 2019 à partir de 17h en présence des personnalités, des officiels et des exposants.

La date limite d'inscription est fixée au 2 SEPTEMBRE 2019 pour figurer dans le programme officiel.

La liste sera close dès que le nombre d'inscrits sera atteint

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. Le Salon International de la Peinture et de la Sculpture de Zillisheim est ouvert aux artistes qui s'engagent à ne présenter que des œuvres originales, à l'exclusion de toute copie d'artistes connus.
2. **Pour toute première inscription au Salon, nous vous remercions de bien vouloir envoyer par mail un minimum de 4 œuvres dont une qui sera exposée.**
3. Chaque artiste dispose d'un panneau de 2 m de largeur sur 2 m de hauteur pour exposer. Le format des œuvres est libre.
4. Les socles pour les sculpteurs ne sont pas fournis.
5. **Pour des raisons de sécurité, aucune toile ou cadre ne devra dépasser du module mis à disposition et aucune table ni présentoir ne pourront être disposés par les artistes devant celui-ci. Toutefois, il sera mis à disposition sur chaque panneau un « porte-cartes de visites ».**
6. Afin de permettre le classement par catégorie, il est demandé à chaque artiste de ne présenter que des œuvres d'une même technique (huile, acrylique, aquarelle, dessin, pastel, autres techniques, sculpture, céramique).
7. Les peintures devront être pourvues au verso d'un moyen d'accrochage solide et porter la mention du nom et adresse de leur auteur, ainsi que le titre de l'œuvre.

PASSION PEINTURE – ASSOCIATION

**Inscrite au registre des Associations du Tribunal d'Instance de Mulhouse – Volume LXXV (75)
folio 103**

8. *Le Salon apporte le meilleur soin aux tableaux et sculptures, mais n'est pas responsable des œuvres qui lui sont confiées. Il décline toute responsabilité en ce qui concerne les vols, incendies, détérioration de toute origine et conseille aux artistes de prendre une assurance personnelle, depuis le jour de la remise ou du dépôt jusqu'à celui de la reprise de l'œuvre par son propriétaire. Il est précisé qu'un système de vidéo-surveillance est opérationnel **dans la salle et ses abords.***
9. *Lors de l'accrochage des tableaux, chaque exposant recevra un badge nominatif, ainsi qu'un badge pour une personne de son choix (conjoint...). Ces badges devront être obligatoirement portés pendant toute la durée du Salon pour permettre un accès gratuit à la Salle. **Ces deux badges devront être restitués aux organisateurs au décrochage des œuvres, lors du contrôle de sortie.***
10. *Les chaînes et les crochets mis à disposition par les organisateurs pour l'accrochage des œuvres devront rester sur le panneau.*
11. *Les droits d'inscription sont fixés à 48 € par exposant. Ils devront être acquittés par chèque **à l'ordre de « Passion Peinture »** lors de l'envoi de la Fiche d'Inscription dûment remplie et signée pour être prise en compte. Ce chèque sera encaissé à partir du 15 septembre 2019.*
12. *Le prix d'entrée au salon est fixé à 3 € pour les visiteurs adultes. Il est gratuit pour les exposants et leur invité muni d'un badge.*
13. *Les organisateurs procéderont à l'impression et à la diffusion d'affiches ainsi qu'à une large publicité de cette manifestation.*

PRIX DU JURY ET PRIX DU PUBLIC

14. *Un Jury, constitué d'éminents peintres et sculpteurs professionnels, se réunira afin de sélectionner les lauréats qui seront honorés lors du Vernissage du Salon le samedi 12 octobre 2019 à partir de 17 heures. Le jury est souverain de ses décisions.*
15. *Nous souhaiterions que les exposants soient présents lors du Vernissage du samedi.*
16. *Les visiteurs pourront prendre part au PRIX DU PUBLIC qui sera attribué à l'œuvre la plus appréciée au moyen du billet d'entrée sur lequel le votant aura inscrit le nom ainsi que le numéro de l'artiste qu'il préfère. Ce billet sera ensuite déposé dans l'urne prévue à cet effet au plus tard le dimanche à 17 h. Le lauréat du Prix du Public sera communiqué au micro avant la fermeture du Salon*
17. *Les œuvres primées restent la propriété de l'artiste.*
18. *Les Organisateurs se réservent le droit :*
 - *De refuser toute œuvre qui ne correspondrait pas à l'éthique du Salon.*
 - *D'apporter toute modification ou clause supplémentaire à ce règlement.*
19. *Un service de vente de restauration, de pâtisserie et de boissons sera à disposition du public et des exposants tout au long du Salon.*
Pour tous autres renseignements, merci de contacter par mail :

contact@salon-zillisheim.fr